

- 6 **Échos de la Commission des études:** La CÉ en temps de crise sanitaire
- 7 **Trésorerie:** La COVID-19 et le budget du SPECA
- 8 **Négociations du secteur public:** Négocier en temps de pandémie
- 9 **Bonne retraite!**
- 10 **En photos:** Le 5 à 7 de la rentrée

CHRONIQUE ÉCOLE ET SOCIÉTÉ DE LA FNEEQ

Une rentrée exceptionnelle

DE L'ÉTAT D'URGENCE AU MARATHON ÉPIDÉMIQUE

Par le Comité École et société de la FNEEQ
(Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec)



Photo: Suzanne Duranceau

BEAUCOUP
DE PROBLÈMES
PERSISTENT DANS
LE CADRE DE
CETTE RENTRÉE
« EXCEPTIONNELLE ».

Malgré la reconnaissance par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) des besoins accrus en enseignement en temps de pandémie, beaucoup de problèmes persistent dans le cadre de cette rentrée «exceptionnelle». De nombreuses adaptations aux mesures sanitaires ont servi de prétexte pour imposer de nouvelles conditions d'enseignement. Un immense travail d'intervention et de lutte sera nécessaire cet automne, tant sur le plan national que sur le plan local, pour préserver la qualité de l'enseignement et de dignes conditions de travail.

Le travail de représentation de la FNEEQ et des autres syndicats de l'enseignement a contribué à faire comprendre au MEES la nécessité d'un financement d'appoint pour permettre au réseau de passer à travers la crise sanitaire sans laisser personne derrière. Malheureusement, malgré les nouvelles règles budgétaires (1) qui offrent un soutien financier pour atténuer certains problèmes, une trop grande part des adaptations retombent sur les épaules des enseignantes et des enseignants, qui doivent assumer un surplus de travail non rémunéré et des conditions d'enseignement dégradées.

Après une adaptation chaotique le printemps dernier – avec l'annonce, à la mi-mars, de la suspension partielle des conventions collectives (Moka, 2020) et la reprise des cours «en mode non présentiel» (2) sans balises claires (à des vitesses et degrés variables selon le niveau d'enseignement) – voici que le MEES prétend un retour à la «normale». Si, en raison de l'urgence sanitaire du mois de mars dernier, les enseignantes et les enseignants ont dû faire des pieds et des mains pour terminer l'année scolaire en mode «non présentiel»; si le MEES, les directions d'école et les syndicats ont accepté de tester à grande échelle des pratiques «nouvelles» et de ne pas respecter à la lettre les conventions collectives; si le MEES, presque dès le début de la crise, a baissé ses exigences (annulation des épreuves ministérielles, insistance sur les «savoirs essentiels», suspension du calcul de la cote R, la notation «succès/échec», etc.), force est de constater, lors de la rentrée scolaire, six mois plus tard, alors que l'on connaît beaucoup mieux le virus et ses effets, que la souplesse est maintenant à sens unique.

PORTRAIT DE CHAQUE REGROUPEMENT

Du côté des établissements privés: Au primaire-secondaire, nous sommes toujours dans l'attente de savoir si le MEES va assouplir quoi que ce soit du régime pédagogique ou de la sanction des études. Pour l'instant, il faut donc se plier aux nouvelles et nombreuses exigences sanitaires, enseigner «comme d'habitude», accepter la modification des horaires, donner une attention accrue aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), faire un suivi plus intense auprès des parents et, surtout, se préparer à un enseignement en mode «non présentiel» ou hybride «au cas où» (3).

Certaines directions d'établissements privés ont consulté les instances syndicales avant de mettre en place ces nouvelles façons de faire, quelquefois au moyen d'une lettre d'entente; d'autres n'ont pas consulté les syndicats, les plaçant devant un fait accompli, allant même jusqu'à la menace de mises à pied si le syndicat n'acceptait pas ces nouvelles conditions de travail. En plaidant l'urgence, en ayant sans doute aussi en tête que les parents, qui sont les réels « clients » du réseau scolaire privé, pourraient exiger un remboursement si les écoles ne peuvent « enseigner » à leurs enfants, la plupart des directions des établissements privés exigent des enseignant.e.s de se préparer, de se former en vue d'enseigner à distance. Certaines écoles ont déjà inclus dans leur calendrier régulier une journée de pratique obligatoire pour tous « d'école à distance ». Une autre exigence est celle d'enseigner, en même temps, en classe et à distance dès qu'un élève est à la maison en quarantaine. Or les directions d'écoles peuvent-elles adéquatement protéger le droit à l'image (4) de leurs employé.e.s et de leurs élèves? Pensent-elles que cette surcharge de travail, cette adaptation sont sans risque sur la santé professionnelle des enseignant.e.s? Sur le stress des élèves?

Du côté du collégial: Dans les cégeps, les ressources spéciales tant attendues pour l'automne sont passées complètement inaperçues. Par exemple, la somme de 22,5 M\$, annoncée dans une nouvelle annexe (S119) parue en juillet dans le *Régime budgétaire et financier des cégeps 2020-2021*, n'a eu aucun effet sur la tâche enseignante, notamment parce que ces budgets sont arrivés trop tard (les tâches étaient déjà réparties selon les balises habituelles depuis le mois de mai). Également, à la rentrée d'automne, certaines directions avaient déjà utilisé cet argent pour éponger les coûts associés à la COVID.

IL SEMBLE QU'ON TIENNE POUR
ACQUIS LA PLEINE PARTICIPATION
DU PERSONNEL ENSEIGNANT
SANS ÉGARD POUR LE SURTRAVAIL,
LE STRESS ET LE SURMENAGE.

L'annexe S-119 (5) représente en fait un maigre ajout davantage pensé pour « la réduction de la rareté de main-d'œuvre dans un contexte d'après COVID-19 » que pour l'organisation de la présente année scolaire. Comme si ce n'était pas assez, la répartition de ces sommes additionnelles pour la présente année n'inclut rien dans le poste budgétaire pour l'enseignement (le « E » du FABRES) dans le modèle d'allocation des cégeps. Doit-on s'étonner que, parallèlement, le gouvernement ait confirmé, aussi en juillet dernier, un financement de 5 M\$ sur 5 ans pour une « école » sans professeur.e.s: 42 Québec...! (Comité École et société, 2020b).

Dans la nouvelle annexe S120 dédiée au « Soutien additionnel aux étudiants en contexte de crise sanitaire », seul le premier volet (18,8 M\$) sur « l'encadrement pédagogique des étudiants » mentionne explicitement la possibilité que des sommes supplémentaires soient attribuées au personnel enseignant. Or les syndicats doivent actuellement partir en croisade pour faire valoir la chose en comité des relations de travail (CRT).

À la formation continue, alors que certains syndicats avaient réussi à arracher des lettres d'entente pour les chargé.e.s de cours en prévision de la fin de la session d'hiver, les négociations sont plus difficiles de ce côté pour l'automne.

Du côté des universités: Même son de cloche du côté des universités.

Les nouvelles règles budgétaires, annoncées par le MEES en juillet, ont beau garantir un maintien et même une augmentation du financement de l'enseignement supérieur indépendamment des variations d'effectifs, cela n'a pas empêché certaines directions de département de maintenir ou d'augmenter le nombre d'étudiant.e.s par groupe-cours ou d'attribuer trop peu de ressources à la formation du personnel enseignant (appelé à se former dans ses temps libres, sans rémunération). De même, pratiquement aucune compensation n'est prévue pour l'adaptation des cours et l'alourdissement de la tâche, notamment l'encadrement à distance.

De même, l'aide supplémentaire de 375 M\$ annoncée le 21 août par la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann, ne prévoit que 30 M\$ pour l'encadrement pédagogique (pour les cégeps et les universités) et une bonne partie de cette somme est en train d'être utilisée pour de l'assistantat ou de l'infrastructure d'enseignement à distance plutôt que pour un rapprochement pédagogique entre enseignant.e.s et étudiant.e.s, notamment par la réduction de la taille des groupes-cours (Peñafiel, 2020).

* * * *

Pour lire les autres chroniques
du Comité École et société
de notre fédération :

<https://fneeq.qc.ca/fr/les-chroniques-decole-et-societe/>

Somme toute, autant au primaire qu'au secondaire, au cégep et à l'université, il semble qu'on tienne pour acquis la pleine participation du personnel enseignant sans égard pour le surtravail, le stress et le surmenage engendrés par l'enseignement en contexte de pandémie. La perspective d'un décrochage scolaire massif incite le gouvernement à prioriser les services aux élèves dans ses dépenses, mais ces sommes seront inutiles si on ne réduit pas la taille des groupes-cours et si on ne reconnaît pas l'augmentation de la tâche afin de permettre au corps enseignant d'adapter ses cours et d'intensifier l'encadrement afin de maintenir l'intérêt de l'ensemble des étudiant.e.s et, de façon encore plus soutenue, celui des plus vulnérables.

Les exécutifs des syndicats locaux entendent la détresse de plusieurs de leurs membres qui se demandent comment ils pourront soutenir le rythme en mode COVID avec un tel alourdissement de la tâche. Certains sont prêts à se mobiliser et même à faire grève afin d'inclure des revendications liées à l'enseignement en période de crise sanitaire dans les négociations des conventions collectives malgré les contraintes légales entourant cette décision. La frustration et le découragement de voir une autre session se dérouler sans ressources adéquates sont palpables.

POUR UNE PÉDAGOGIE DE PROXIMITÉ

D'aucuns souhaitent que les entorses à nos conditions d'enseignement et à nos droits se perpétuent dans le temps, tel un prélude à «l'enseignement du futur» (Pilon-Larose, 2020). Comme la FNEEQ l'a souligné à plusieurs reprises (Comité École et société, 2019, 2020a et 2020c), un enseignement à distance (EAD) en bonne et due forme prend du temps et des ressources beaucoup plus considérables que ce qui a été consenti dans les nouvelles mesures budgétaires du MEES.

Également, ce mode d'enseignement est loin d'être approprié pour la majorité des élèves, étudiantes et étudiants. D'ailleurs, les problèmes de motivation en mode «à distance» ne sont plus à démontrer (Chouinard, 2020 et Montambault, 2020). En temps normal, l'EAD ne devrait jamais être imposé (6) et devrait répondre à de réels besoins d'accessibilité (régions éloignées ou conciliation travail-famille-études par exemple). Or le projet d'un EAD au service de la mondialisation marchande de l'enseignement (7), déjà présent depuis plusieurs années, notamment à travers le projet du eCampus, s'est imposé comme une panacée depuis le début de la pandémie, surtout au niveau postsecondaire.

Alors que plusieurs directions d'établissements scolaires et représentants gouvernementaux insistent pour qu'une offre de formation à distance étendue soit développée, les élèves, étudiantes et étudiants ont indiqué de manière importante ne pas vouloir se contenter de ce mode d'enseignement qui plombe leur intérêt et leur essentielle socialisation. Plus que jamais, insistons sur la dimension humaine de l'enseignement par une pédagogie de proximité.

À cet égard, maintenant que la crise perdure, il convient de revoir l'utilisation du jargon techno pédagogique et, particulièrement, du mot «présentiel» qui, insidieusement, place «l'enseignement en présence» dans le paradigme du virage numérique en lui faisant perdre son caractère «naturel». On le réalise de plus en plus: utiliser le mot «présentiel», c'est présenter l'enseignement «en personne» comme une option parmi tant d'autres et non comme le mode à privilégier pour ses effets bénéfiques autant sur les plans pédagogique que socioaffectif (voir à ce sujet *L'enseignement à distance: Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux*; Comité École et société, 2019).

En attendant que le contexte sanitaire soit suffisamment sous contrôle pour permettre le retour d'un enseignement majoritairement en présence, il nous faut, dès maintenant, nous mobiliser afin d'exiger les sommes nécessaires à un enseignement de proximité afin d'éviter la normalisation de l'état d'exception et l'épuisement professionnel, autant pour le personnel enseignant que pour les étudiant.e.s. Plus que jamais, le gouvernement de la CAQ doit démontrer par des moyens concrets, financés à la hauteur des besoins, que l'éducation est réellement une priorité s'il veut sauver le réseau de l'enseignement d'une catastrophe annoncée. ■

Notes

1. Pour tout le réseau de l'éducation: *Budget des dépenses 2020-2021. Vol. 3 Crédits des ministères et organismes* (Gouvernement du Québec, 2020a)
Pour les universités: *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2020-2021* (Gouvernement du Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, 2020c)
Pour les cégeps: *Régime budgétaire et financier des cégeps. Année scolaire 2020-2021* (Gouvernement du Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, 2020b).
2. L'expression «en mode non présentiel», proposée dans le document *L'enseignement au temps du coronavirus – Balises pour l'automne 2020* (Comité école et société, 2020c) et dans la *Chronique d'un (dé)confinement annoncé* (Comité école et société, 2020a), visait à distinguer le mode d'enseignement «palliatif d'urgence» imposé par la pandémie de l'enseignement à distance qui se fait dans un contexte «normal», avec toutes les ressources financières, matérielles et humaines requises. Il nous apparaissait important de le souligner afin de préserver la santé du personnel enseignant qui subit, depuis le début de la pandémie, des pressions très fortes à assumer le surtravail causé par l'adaptation à l'enseignement virtuel.
3. Il est intéressant de parcourir le document *Réflexion sur l'enseignement en ligne* (CADEUL, 2006) au sujet des cours à distance, écrit par la Confédération des Associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval en 2006. Il met en lumière les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, 14 ans plus tard! On dirait que nos décideurs ne l'ont pas lu. Dommage.
4. Plusieurs problèmes relatifs au droit à l'image se posent en contexte d'enseignement virtuel. Pour plus d'informations sur cet enjeu, vous pouvez consulter la présentation *Droit à l'image et enseignement à distance* (FNEEQ-CSN, 2020).
5. Cette annexe est répartie en trois volets: 17 M\$ pour l'adaptation à la formation en vue de la réussite, le développement de nouveaux parcours de formation et les besoins de main-d'œuvre; 4 M\$ pour le soutien technique et technopédagogique; 1,2 M\$ pour l'offre de services institutionnels en santé mentale.
6. D'ailleurs, au primaire et au secondaire, la présence en classe est obligatoire. Or l'EAD ne permet pas de vérifier si l'élève est bien «là». Théoriquement, cela va à l'encontre de la *Loi sur l'instruction publique...*
7. Au sujet de la mondialisation marchande de l'enseignement, voir notamment: *Carnets de la FNEEQ-CSN «Spécial ÉGES (États généraux en enseignement supérieur)»* (Comité École et société, 2018b); *Chronique 81 – Au menu des ÉGES – La pieuvre de l'économie du savoir* (Comité école et société, 2017) ou, simplement, la *Pieuvre de l'économie du savoir* (Comité École et société, 2018a); en plus du document *L'enseignement à distance: Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux* (Comité École et société, 2019) et de la *Chronique 88 – Chronique d'un (dé)confinement annoncé* (Comité École et société, 2020a), pour un lien entre la marchandisation de l'enseignement et l'enseignement à distance.

Médiagraphie en page 12.

ÉCHOS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

La CÉ en temps de crise sanitaire

Par EDITH GRUSLIN
Enseignante en biologie et biotechnologies
et membre de la CÉ

et ELSA MYOTTE
Enseignante en graphisme
et vice-présidente aux affaires pédagogiques au SPECA

A la fin de février dernier, nous vous proposons la première édition de cette chronique qui vise à vous informer des travaux de la Commission des études. C'était sans savoir que, moins de trois semaines plus tard, ces travaux seraient chamboulés par le tsunami de la COVID-19.

On s'en doute, de nouvelles priorités sont apparues après le 13 mars dernier. Les multiples défis liés à la reprise des activités d'enseignement par le biais de mesures alternatives ont nécessité plusieurs discussions. Les enseignant.e.s de la CÉ ont pu faire part de leurs inquiétudes en lien avec le soutien matériel et informatique offert aux étudiant.e.s et aux enseignant.e.s et de leurs besoins pour assurer le meilleur enseignement possible en dépit du contexte de crise sanitaire.

Ainsi, ce ne sont ni une, ni deux, mais bien trois assemblées extraordinaires qui ont été ajoutées à l'agenda l'hiver dernier afin de s'ajuster à la situation sur différents plans. Un réaménagement des comités s'est aussi imposé. En effet, bien que les activités des comités responsables de l'ordre du jour, des activités de programme, de l'organisation des journées pédagogiques et des applications technopédagogiques des TIC (mieux connu sous le nom de CAPTIC) se soient poursuivies, les travaux des autres comités ont tous été suspendus et les membres redirigé.e.s vers des dossiers jugés prioritaires. Un nouveau comité ayant le mandat de se pencher spécifiquement sur les assouplissements à apporter afin de permettre la tenue des activités d'enseignement selon des modalités alternatives a dû être formé.

En vue d'offrir davantage de souplesse aux enseignant.e.s évoluant dans un contexte hors du commun, des modifications temporaires à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIÉA, PO-12) et à la *Politique du plan de cours détaillé* (PPCD, PO-16) ont été proposées. Ainsi, certains articles ont été suspendus et d'autres assouplis, dans le but de permettre aux enseignant.e.s de mettre en place des mesures alternatives d'enseignement soutenant les étudiant.e.s dans la poursuite de leur session, tout en visant à préserver autant que possible les principes de qualité, d'équité et de transparence. Les modalités entourant l'octroi des mentions IN (incomplet) ont aussi été discutées dans le cadre de ces assouplissements, permettant aux étudiant.e.s d'en faire la demande jusqu'à deux jours ouvrables après la remise des notes.

En plus des modifications à nos politiques, les calendriers de l'hiver et de l'automne 2020 ont été revisités. Le 31 mars, la CÉ a recommandé au Collège de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour suspendre temporairement le *Règlement relatif au calendrier scolaire* (R-03), afin d'ajuster le calendrier d'hiver de manière à permettre la reprise des activités et leur prolongement jusqu'au 5 juin. La CÉ a également été consultée le 5 juin sur un nouveau

LES PRÉOCCUPATIONS
PÉDAGOGIQUES SONT
NOMBREUSES ET LE
SOUTIEN À LA RÉUSSITE
DE NOS ÉTUDIANT.E.S
DEMEURE AU CŒUR
DE NOS ACTIONS.

calendrier d'automne, qui a ensuite été approuvé par le Comité exécutif du Collège. Ce calendrier comprend les quinze semaines de cours habituelles, mais seulement quatre jours d'examens (en plus de l'Épreuve uniforme de français, le 16 décembre). Sa durée est ainsi légèrement plus courte que les 82 jours normalement requis par le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), ce qui est rendu possible en raison d'assouplissements ministériels au RREC. C'est notamment avec l'intention de permettre aux enseignant.e.s de bénéficier de quelques jours supplémentaires de planification pédagogique pour préparer cette session qui n'a rien d'ordinaire que la date de son début a été repoussée au 31 août.

Alors que la session d'automne 2020 est bien entamée dans les conditions que l'on connaît, les membres de la Commission des études se sont dotés d'un plan de travail annuel considérant les défis engendrés tant par la tenue à distance d'une majorité des activités d'enseignement que par la tenue au Collège d'activités d'enseignement soumises aux contraintes sanitaires. À titre d'exemples, le comité de suivi de la réussite se penchera sur les besoins des étudiant.e.s en matière de réussite dans ces contextes d'apprentissage qui ne leur

sont pas familiers, pendant que le comité sur l'inclusion et la diversité des apprenants se concentrera sur le soutien à apporter dans les circonstances aux étudiant.e.s en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers. De son côté, le CAPTIC canalisera ses efforts vers la recherche de solutions aux problèmes technopédagogiques que les enseignant.e.s ne manqueront pas de rencontrer cette session.

Les préoccupations pédagogiques sont nombreuses et le soutien à la réussite de nos étudiant.e.s demeure au cœur de nos actions, qu'il s'agisse d'assouplir certaines politiques entourant l'évaluation et les plans de cours, d'aménager un calendrier prévoyant une plus longue période de planification pédagogique ou de faire le suivi des moyens mis à la disposition des étudiant.e.s et des enseignant.e.s pour favoriser l'apprentissage dans ce contexte.

Vos représentant.e.s souhaitent toujours connaître vos préoccupations, qui les orientent dans la réalisation de leurs travaux. N'hésitez donc pas à communiquer avec eux. ■

TRÉSORERIE

LA COVID-19 ET LE BUDGET DU SPECA

Vous vous en doutez, l'arrivée de la COVID-19 dans notre quotidien a certainement eu des impacts en ce qui concerne les dépenses du SPECA. Nous n'avons qu'à penser au party de homards qui a été annulé...

Alors, qu'en est-il de l'état des résultats 2019-2020 ?

Les revenus du SPECA ont été plus élevés que prévu, ce qui est principalement attribuable au fait que nous avons eu plus d'étudiant.e.s qu'anticipé aux sessions d'automne et d'hiver. Les dépenses, quant à elles, ont chuté de manière importante : pas de party intersyndical ou de fin d'année, moins de frais liés aux opérations de la FNEEQ, de la CSN et de la négociation. À l'heure actuelle, nous nous dirigeons vers un surplus d'une trentaine de milliers de dollars.

Comme nous sommes en pleine négociation de nos conditions de travail, il se pourrait que nous exercions notre droit de grève dans les prochains mois. Nos surplus pourraient donc servir à renflouer le fonds de réserve, mais aussi à organiser une fête de retrouvailles ou à faire baisser les cotisations syndicales des prochaines années. Il nous semble souhaitable de prendre une décision quant à la meilleure utilisation à faire de nos surplus lors d'une assemblée générale ultérieure, possiblement lors de la session de l'hiver 2021, afin d'avoir un portrait plus précis de l'état des négociations et de la situation sanitaire.

Et le budget de l'an 2020-2021 ?

Contrairement à la fin de la session d'hiver dernier où il était très difficile d'imaginer tenir quelque événement social que ce soit, nous allons tenter d'organiser des événements sociaux au courant de l'année, dans la mesure où les conditions sanitaires le permettent. À titre d'exemple, nous avons remplacé le traditionnel déjeuner de la rentrée par un 5 à 7 de la rentrée, les sommes prévues pour le déjeuner pouvant être utilisées à cette fin. C'est pourquoi nous avons décidé de concevoir un budget sur le même modèle que les années passées, quitte à clore l'exercice financier avec un surplus.

NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC

Négociier en temps de pandémie

Par PHILIPPE DE GROSBOIS

Enseignant en sociologie et conseiller au SPECA

Au temps jadis, dans le *SPECA-Hebdo* de novembre dernier, je vous écrivais que « dans les négociations du secteur public, la dynamique et les rapports de force établis varient à chaque fois ». Personne ne s'attendait à ce que ça varie à ce point-là cette fois-ci!

En quoi la pandémie vient-elle changer la donne? Devrait-elle nous amener à revoir nos revendications, nos arguments, ou nos stratégies pour faire des gains? C'est ce que j'aimerais explorer brièvement dans ce texte.

DES CRISES QUI NOUS DONNENT RAISON

Le SPECA souligne depuis très longtemps l'importance d'approcher les négociations du secteur public non pas comme le simple renouvellement de conventions collectives, mais comme l'occasion de valoriser les services publics québécois, d'approfondir la redistribution de la richesse et de développer un État social fort. Or, la crise sanitaire qu'a suscitée la pandémie a cruellement révélé tout ce qui a été délaissé au cours des dernières décennies, particulièrement dans le secteur de la santé. Voilà environ 40 ans que nos gouvernements adoptent des politiques néolibérales, selon lesquelles il faut faire plus avec moins, avoir des pratiques compétitives, augmenter la mobilité et la flexibilité de la main-d'œuvre... Ces politiques ont fragilisé nos services publics et les ont rendus vulnérables à des chocs comme celui que nous subissons actuellement.

Au-delà de la pandémie elle-même, il ne faut pas sous-estimer les contrechocs du ralentissement économique majeur que nous commençons également à vivre. Bien sûr, on nous parlera d'équilibrer les finances publiques, mais c'est au contraire dans ces moments difficiles que la population a le plus besoin de soutien de la part de l'État. En ce sens, comme lors de la crise financière de 2008-2009, le grand nombre de salarié.e.s du secteur public québécois représente un rempart contre une stagnation de notre économie, puisque nous demeurons en poste malgré un ralentissement. Dans l'enseignement supérieur, en particulier, nous pouvons accueillir des personnes ayant perdu leur emploi pour les aider à se requalifier. Pour cela, nous avons nous-mêmes besoin d'enseignant.e.s à la formation continue mieux considéré.e.s et rémunéré.e.s, de même qu'une plus grande stabilité d'emploi pour nos collègues non permanent.e.s. Les revendications que nous avons placées au cœur de cette négociation demeurent donc des plus pertinentes.

**S'UNIR.
AGIR.
GAGNER.**



Pour consulter le site
du Secteur public CSN :
<https://secteurpublic.quebec/>

C'est pourquoi votre exécutif soutient, dans les instances de notre fédération où nous sommes consultés, que les crises actuelles ne doivent pas seulement nous amener à revendiquer des ajustements d'urgence, mais à réclamer un débat de société global sur nos priorités collectives en ces temps difficiles.

COMMENT (RE)CONSTRUIRE UN RAPPORT DE FORCE ?

À la CSN, on cite souvent Marcel Pepin, président de la centrale de 1965 à 1976, qui disait qu'il « ne suffit pas d'avoir raison, il faut avoir la *force* d'avoir raison ». Autrement dit, la négociation n'est pas qu'un échange rationnel d'arguments de part et d'autre, c'est surtout une bataille politique dans laquelle il faut montrer notre unité et notre détermination.

C'est ici que les défis qui nous attendent sont les plus grands. Par définition, la mobilisation repose sur l'action collective; or, comment agir collectivement au moment où il est si essentiel de garder nos distances? Bien sûr, on pense aux manifestations et rassemblements publics, mais ça va beaucoup plus loin. Comment se rendre visibles dans le Collège et auprès de nos directions et de nos élu.e.s (banderoles, affiches, tracts, etc.) si ceux-ci se réunissent de manière numérique? Comment prendre le pouls des membres sans local où se réunir pour luncher ou prendre un café? Comment tenir une ligne de piquetage si une large part de notre travail n'est plus exécutée entre les murs du Collège? Comment rester en action pour obtenir des gains durables dans notre prochaine convention collective alors que nous avons déjà tant de défis dans l'immédiat?

Comme pour plusieurs autres questions soulevées par la pandémie, il n'existe pas de réponse toute faite. Il nous faudra faire des essais et faire preuve d'imagination. Cependant, certains principes élémentaires demeurent et peuvent nous aider à nous orienter, à la manière d'une boussole dans le brouillard. C'est en étant organisé.e.s de manière démocratique, en se fiant à la créativité des membres, en cultivant les solidarités et en exerçant des pressions dérangeantes et perturbantes qu'il sera, comme à chaque fois, possible d'avancer. ■

COMMENT AGIR COLLECTIVEMENT AU MOMENT OÙ IL EST SI IMPORTANT DE GARDER NOS DISTANCES ?

CE N'EST QU'UN AU REVOIR

BONNE RETRAITE!

Gina Barrette, Radiodiagnostic

Claude Cadieux, Biologie et biotechnologies

Pierre Deblois, Géomatique

Mathieu Devito, Biologie et biotechnologies

Pierre Duchaine, Techniques auxiliaires de la justice

Alain Forget, Allemand

Louis-Gilles Fortier, Géomatique

Marie Gagné, Français et lettres

Daniel Gariépy, Archives médicales

Nabil Khoury, Chimie

Dominique Lambert, Matières plastiques

Christine Mather, Graphisme

Jean Miron, Gestion

Jean Paiement, Matières plastiques

Carole Provost, Mathématiques

Hélène Robert, Mathématiques

Denis Tremblay, Génie civil

François Villiard, Génie civil

Cher.e.s collègues,

Quelle fin de carrière vous avez connue! Prendre sa retraite dans de telles circonstances, c'est peut-être un soulagement... mais on aurait tant aimé vous dire au revoir, vous remercier du travail accompli et saluer votre engagement passionné. Ce n'est que partie remise! On vous promet que lorsqu'il sera possible de célébrer comme il se doit, on vous conviera à une fête à la hauteur de votre contribution.

D'ici là, on vous souhaite une excellente retraite!

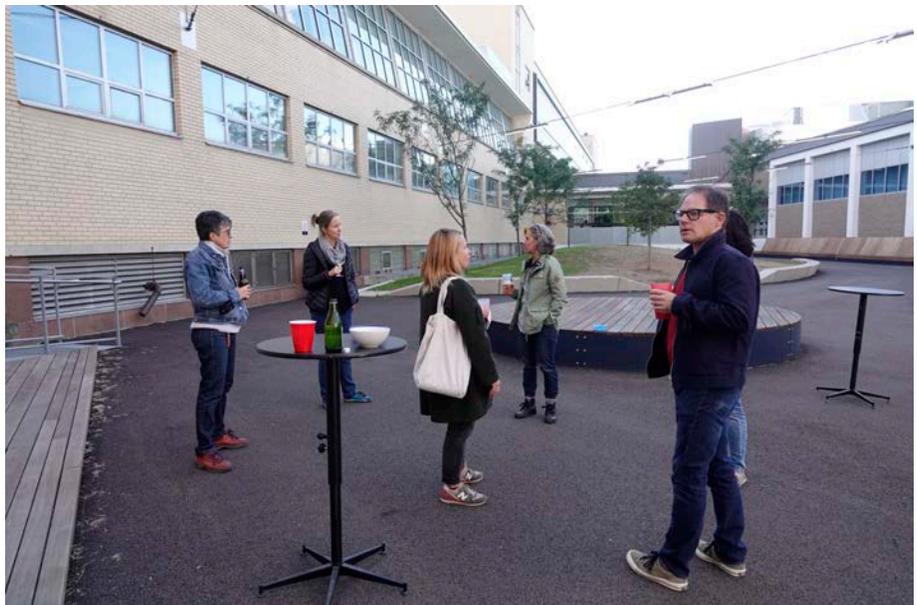
Prenez soin de vous et de vos proches.

EN PHOTOS

Le 5 à 7 de la rentrée



Quelques souvenirs d'une trop rare rencontre en présence avec les collègues, le 17 septembre dernier, avant le reconfinement.





Photos: Suzanne Duranceau

MÉDIAGRAPHIE DE L'ARTICLE *UNE RENTRÉE EXCEPTIONNELLE* (PAGES 1-5)

CADEUL. (2006). *Réflexion sur l'enseignement en ligne*. Repéré à <http://doc.cadeul.com/avis/Reflexion-sur-l-enseignement-en-ligne.pdf>

CHOUINARD, Érik. (2020, 30 août). «L'université à distance représente un grand défi à la motivation», Radio-Canada. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1730276/cours-enseignement-distance-qualite-motivation-universite>

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNEEQ (CSN). (2017). *Chronique 81 – Au menu des ÉGES – La pieuvre de l'économie du savoir*. Repéré à <https://fneeq.qc.ca/fr/publications/chronique-81-au-menu-des-eges-la-pieuvre-de-leconomie-du-savoir/>

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNEEQ (CSN). (2018a). *Pieuvre de l'économie du savoir*. Repéré à <https://prezi.com/view/NlBmk0Tx3FqBcGe6TvGi/>

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNEEQ (CSN). (2018b). *Spécial ÉGES, FNEEQ (CSN)*. Repéré à https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Printemps-2018-Publication-special-EGES_FNEEQ.pdf

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNEEQ (CSN). (2019). *L'enseignement à distance: Enjeux pédagogiques, syndicaux et sociétaux*. Repéré à https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/190424EnseignementADistance-FINAL_CES_CF3_mai-2019.pdf

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNEEQ (CSN). (2020a, 2 juin). *Chronique 88 – Chronique d'un (dé)confinement annoncé*. Repéré à <https://fneeq.qc.ca/fr/publications/chronique-88-chronique-dun-deconfinement-annonce/>

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNEEQ (CSN). (2020b, 2 juin). *Chronique 89 – «Pas de cours! Pas de profs! Pas de notes!» 42 Québec et dérives idéologiques du gouvernement*. Repéré à <https://fneeq.qc.ca/fr/publications/chronique-89-pas-de-cours-pas-de-profs-pas-de-notes-42-quebec-et-derives-ideologiques-du-gouvernement/>

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ – FNEEQ (CSN). (2020c). *L'enseignement au temps du coronavirus – Balises pour l'automne 2020*. Repéré à https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2020-05-19-CES_Enseignement-au-temps-du-coronavirus.pdf

FNEEQ (CSN). (2020). *Droit à l'image et enseignement à distance*. Repéré à <https://seeclg.files.wordpress.com/2020/09/2020-09-0304-droit-a-limage-et-ead.pdf>

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (2020a). *Budget des dépenses 2020-2021. Vol. 3 Crédits des ministères et organismes*. Repéré à https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/20-21/3-Credits_des_ministeres_et_organismes.pdf

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de l'Enseignement supérieur. (2020b). *Régime budgétaire et financier des cégeps. Année scolaire 2020-2021*. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/collegial/Regime-bud-cegeps-2020-2021.pdf

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de l'Enseignement supérieur. (2020c). *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec. Année universitaire 2020-2021*. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Regles-budgetaire-universites-calcul-subvention2020-2021.pdf

MOKA, Helen. (2020, 19 mars). «Panique chez les enseignants du Québec après l'annonce de conventions collectives suspendues», *Le Soleil*. Repéré à <https://www.lesoleil.com/actualite/covid-19/panique-chez-des-enseignants-du-quebec-apres-lannonce-de-conventions-collectives-suspendues-c77a19d591ee5e74e27079f26f74cd65>

MONTAMBEAULT, Catherine. (2020, 27 mai). «80% des jeunes québécois démotivés à l'école depuis le début de la pandémie de COVID-19», *Academos*. Repéré à <https://academos.qc.ca/blogue-corporatif/80-jeunes-quebecois-demotives-ecole-pandemie-covid-19/>

PEÑAFIEL, Ricardo. (2020, 28 août). «Trimestre d'automne en non-présentiel: Une "occasion d'affaire" pour l'UQAM?», *Montréal Campus*. Repéré à <https://montrealcampus.ca/2020/08/28/trimestre-dautomne-en-non-presentiel-une-occasion-daffaire-pour-luqam/?fbclid=IwAR3BTAcO164kP6cN37BzmkBb40mqPN0wyDYi00yww1BFTmNS5x9qDAKs5UnM>

PILON-LAROSE, Hugo. (2020, 26 juillet). «Enseignement supérieur: les 12 travaux de Danielle McCann», *La Presse*. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2020-07-26/enseignement-superieur-les-12-travaux-de-danielle-mccann.php>

**COMITÉ DE RÉDACTION
DU SPECA-HEBDO:**

PHILIPPE DE GROSOIS, CHRISTIAN
GOYETTE ET ELSA MYOTTE